

ATELIER DE RÉFLEXIONS #4

LES 10 ET 11 JUIN 2009, DANS LES LOCAUX DE ZUTIQUE PRODUCTIONS - DIJON

DÉMARCHES ARTISTIQUES ET RÉGÉNÉRATION URBAINE



© Casbah Boutaric – Zutique Productions (Dijon) - R. Gauthier 2009

► RÉSUMÉ

Les projets artistiques et culturels inscrits dans le cadre de la politique de la ville relèvent d'une pluralité d'enjeux et d'une multitude de partenaires. Mettre en place les conditions d'une vraie participation des populations et d'une collaboration durable entre organisations partenaires reste une difficulté constante, d'autant qu'aucun dispositif de droit commun n'existe pour ce type de projets.

► CONTEXTE

Cet atelier intitulé « Démarches artistiques et régénération urbaine » s'est déroulé à Dijon les 10 et 11 juin 2009, dans les locaux de Zutique Productions. Il réunissait Frédéric Ménard (Zutique Productions), Eric Chevance (TNT-Manufacture de chaussures, Bordeaux), Dorine Julien (Comptoir de la Victorine / Les Pas perdus, Marseille), Philippe Henry, Claude Renard, Chantal Lamarre (Culture commune, Loos-en-Gohelle), Fred Ortuño (COUAC, Toulouse), Charlotte Sanchez (Théâtre de Chambre, Aulnoye-Aymeries), Marie-Laure Dubois (Cie Black Blanc beur, St-Quentin-en-Yvelines), Patricia Pedrizet (Un sourire de toi et j'quitte ma mère, Paris), Philippe Foulquié (La friche la Belle de mai, Marseille), Fazette Bordage (Mains d'œuvre, Saint-

Ouen), Quentin Dulieu et Fabien Gourrat (ARTfactories/Autre(s)pARTs).

► SYNTHÈSE COURTE

Privilégier la proximité

La proximité est un maître mot des projets rapportés durant cet atelier. Sans elle, il est impossible de mettre en place une démarche artistique qui prenne réellement en compte les lieux, les partenaires et bien sûr les habitants à qui elle s'adresse en premier. Quand ils n'y travaillent pas préalablement, les opérateurs culturels et/ou les artistes tendent ainsi à s'installer dans le quartier concerné. La mise en place d'un comité de pilotage vise également à faire se rencontrer les différents porteurs du projet afin qu'ils se tiennent informés de ce qu'ils font et des spécificités de leur domaine d'action. Quant aux habitants, l'enjeu consiste bien sûr à les faire participer au projet, de sa conception jusqu'à sa restitution finale. La difficulté étant de les intéresser alors qu'ils peuvent avoir d'autres priorités (emploi, logement etc.).

Construire les projets au cas par cas

Dans ce contexte, la légitimité des acteurs culturels et des artistes est une question récurrente, avivée par la confrontation avec les acteurs sociaux, principaux partenaires dans ce type de démarches. Pour y faire face, quelques conditions semblent incontournables : le fait de travailler avec les habitants en les associant à la création (via le collectage de parole par exemple) ; faire venir des acteurs extérieurs au quartier, parfois des artistes de grande renommée ; permettre aux habitants de sortir de leur lieu de vie habituel. Ce sont-là seulement de grandes tendances puisque le « bricolage » prédomine pour faire de chaque projet un objet singulier. D'autant que de l'avis de tous (même si certains le regrettent lorsqu'il s'agit d'évoquer leur pérennisation), ces projets reposent sur des personnes plutôt que sur des structures. C'est de la bonne ou de la mauvaise rencontre entre elles que dépendent la mise en œuvre et la poursuite de projets. On comprend alors qu'évoquer la possibilité d'un modèle pour des projets de cette nature suscite de vives réactions.



© Le Jardin Diffus à Marseille – Bruit du Frigo (Bordeaux) – En cours depuis 2006

La délicate relation aux institutions

Les participants à cet atelier témoignent tous de leur position délicate envers les financeurs institutionnels et notamment le ministère de la Culture. Pour ce dernier, le système de labellisation, bien qu'il soit en train d'évoluer, fonctionne encore trop comme l'unique grille d'appréciation pour reconnaître la qualité de projets et les subventionner. Or les démarches évoquées lors de cet atelier entrent difficilement dans les cases institutionnelles puisqu'elles se trouvent au croisement de plusieurs champs (culturel, social, politique de la ville etc.). Deux options s'expriment dans l'assistance : soit il faut rechercher la labellisation tout en s'efforçant de garder sa spécificité, soit il s'agit de chercher à transformer les critères d'évaluation institutionnels en fonction des pratiques plus complexes à l'œuvre au sein des quartiers. Malgré cette opposition, tous les intervenants reconnaissent qu'il faudrait revenir à plus de conventionnements, en tout cas à un soutien financier au long cours adapté à des projets qui eux-mêmes n'ont d'intérêt que s'ils se déroulent sur plusieurs années. Ce qui permettrait de dépasser la culture du résultat (dont le taux de remplissage est la meilleure expression), totalement inadéquate en pareilles circonstances.

Par-delà l'art et la culture

Il apparaît donc urgent pour les membres d'ARTfactories/Autre(s)pARTs de travailler à des propositions de nouveaux modes de conventionnement qui prennent en compte la nécessité d'une approche interministérielle. Les crédits de droit commun font ainsi figure de manne, dont le secteur artistique et culturel ne

pourra bénéficier que s'il démontre la portée globale de ses actions. Autrement dit que s'il parvient à faire reconnaître l'utilité sociale et historique des démarches artistiques inscrites dans le cadre de la politique de la ville. D'où l'importance pour ARTfactories /Autre(s)pARTs de se rapprocher d'acteurs évoluant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ou du développement durable où l'on se bat déjà pour imposer d'autres indicateurs (de richesse par exemple) préfigurant un autre modèle de société.

Sébastien Gazeau

Textes rédigés à partir des propos tenus à Dijon les 10 et 11 juin 2009 lors de l'atelier « Démarches artistiques et régénération urbaine ».

Quentin Dulieu (Af/Ap)

Coordination des ateliers de réflexions



© Atelier de réflexions d'Af/Ap – Dijon – Juin 2009

► SYNTHÈSE LONGUE

Les démarches artistiques qui s'élaborent dans le courant de la politique de la ville doivent faire avec une multitude de contraintes. À cheval sur plusieurs secteurs – la culture, l'interculturel, le social, l'urbanisme, l'éducation - aux fonctionnements différents, ces démarches souffrent de ce qui va avec : une multitude d'interlocuteurs disposant d'autant de critères de reconnaissance et d'évaluation. La complexité de ces projets traduit néanmoins l'enjeu principal qu'on leur prête : parvenir à une collaboration entre tous ces acteurs et produire une « culture commune » aux populations.

L'exemple de Zutique Productions

Directeur de Zutique Productions, Frédéric Ménard expose plusieurs projets croisant musiques et populations dans des quartiers de Dijon. Il insiste sur le fait que son association était d'abord organisatrice d'événements culturels avant de s'ouvrir - à la demande des collectivités - aux préoccupations de la politique de la ville. Depuis 10 ans, les membres de Zutique Productions ont affiné une compétence qu'ils n'avaient pas à leurs débuts et sont devenus un acteur privilégié dans ce domaine à Dijon. Son exemple sert de base de réflexion à l'ensemble des participants à l'atelier.

L'intérêt de Zutique Productions pour les musiques du monde comme pour les notions de diversité et de mixité culturelles explique certainement qu'on ait fait appel à cette structure pour mener à Dijon des projets dans le cadre de la politique de la ville à la fin des années 90. La première expérience fut peu concluante, manquait de cohérence et suscita finalement peu de réactions de la part des habitants. La deuxième expérience a été conduite en lien avec l'OPAC (Office public d'aménagement et de construction) à la suite de la destruction d'une barre d'immeuble dans le quartier des Grésilles. Elle a donné lieu au collectage de paroles d'habitants par un auteur, à l'intervention de musiciens pour écrire des chansons à partir de ces paroles puis à la sortie d'un CD diffusé dans le quartier. Ce projet fut une réussite : il a été bien reçu par les habitants qui se le sont appropriés et il a créé un précédent encourageant avec l'OPAC. La troisième expérience (en cours) marque une nouvelle étape pour Zutique

Productions qui s'est placé en prescripteur plutôt qu'en simple exécutant au service d'élus. Toujours en collaboration avec l'OPAC qui lui a proposé de s'installer dans le quartier des Grésilles en 2005, elle a constitué un comité de pilotage réunissant différentes associations locales. Une longue phase de préfiguration doit se poursuivre jusqu'en 2012. Il s'agissait d'abord d'établir un contact solide avec les opérateurs du quartier (MJC, éducateurs etc.) avant d'effectuer plusieurs études préalables à la préconisation d'un projet culturel de développement urbain. Celui-ci devrait réunir plusieurs volets (culturel, social, économique) qui se matérialiseraient par la construction de pôles artistiques ouverts sur le quartier et de deux structures originales ; l'une focalisée sur la dimension économique et commerciale, l'autre destinée à encadrer la gouvernance de ce projet. Après avoir cité les différents dispositifs et partenaires publics sollicités, Frédéric Ménard constate qu'une seule chose intéresse les institutions dans un tel projet : la participation des habitants.



© Casbah Boutaric – Zutique Productions (Dijon) – R. Gauthier 2009

Ancrer son projet dans un territoire

Cette observation pose a contrario la question de la légitimité d'un projet artistique et culturel relevant de la politique de la ville. Pour être légitime, à défaut d'être réussi, un tel projet doit gagner la reconnaissance et l'implication des habitants. Pour cela, plusieurs intervenants notent l'importance d'habiter sur place, autrement dit de partager le quotidien et le territoire de ceux pour/avec qui ces projets se mettent en place. Il s'agit ensuite d'offrir aux habitants les moyens de se l'approprier. Ce peut être par le biais d'un comité de pilotage si ce sont les personnes et non les structures qui le pilotent effectivement. Le chef de projet ou

programmiste, qui ne devrait bénéficier d'aucune supériorité hiérarchique, doit être en revanche le coordonnateur de l'ensemble. L'essentiel consiste à maintenir un véritable échange entre les différents acteurs et à leur reconnaître leur place respective. Ce qui n'est pas sans poser certains problèmes relationnels comme par exemple entre les travailleurs sociaux et les acteurs culturels qui peuvent avoir l'impression qu'on marche sur leurs plates-bandes... Ce type de réaction ou de crainte exprime une réalité à l'œuvre dans ces projets où interviennent des personnes appartenant à des cultures différentes et témoignant de préoccupations diverses.

Une difficile identification

D'où la question de la reconnaissance par les pouvoirs publics. À qui revient le « droit » de mener ce type de projets qui sont toujours le produit de bricolages, de rencontres, de circonstances particulières ? Le problème, c'est que ces actions restent souvent invisibles et que leurs effets sont difficiles à apprécier. Les critères d'évaluation habituellement utilisés par les institutions publiques, au premier rang desquels on trouve le taux de fréquentation, sont ici inopérants. Dès lors, l'institution n'est tout simplement pas en mesure d'identifier ces projets, donc de les soutenir ni de les financer. Les labels du ministère de la Culture sont à ce titre symptomatiques de ce décalage entre la réalité et l'institution, avec pour conséquence d'empêcher le travail de terrain. Deux approches s'opposent parmi les participants de l'atelier : ou bien il faut s'assurer d'une labellisation pour mener ensuite ses projets tels qu'on les entend ou bien il faut lutter auprès des institutions pour faire reconnaître la spécificité de ces projets. Pour mémoire, la lettre de mission de Michel Duffour préconisait en 2001 qu'on reconnaisse ces actions sans les labelliser. Préconisation sans suite réelle puisque les conventions d'objectifs sont en passe de remplacer toutes les conventions triennales, substituant les crédits de fonctionnement par des crédits au projet, ce qui revient à placer nombre d'acteurs culturels dans une réelle précarité. Et malgré cela, tous les intervenants s'entendent pour dire que la surdité des institutions n'empêche pas la réalité du phénomène. Mais il s'agit de faire valoir à nouveau l'utilité (et l'urgence) sociale des démarches qu'ils expérimentent, peut-être en réhabilitant l'histoire des politiques culturelles et le rôle qu'on leur a reconnu autrefois dans le développement de la France et de l'Europe.

Pour un développement artistique et culturel durable

Comment éviter cette précarité des structures dont les actions ne répondent pas aux critères d'évaluation des financeurs publics ? Comment parvenir à pérenniser ces projets sans qu'ils ne reposent entièrement sur l'opiniâtreté de quelques-uns ? On suggère la création d'un ou deux dispositifs stables, établis sur la base de plusieurs points communs à toutes ces actions. Il s'agirait alors de faire reconnaître une manière de faire plutôt qu'un résultat quantifiable, une manière d'envisager le développement artistique et culturel entérinées par des conventions ad hoc garantissant un financement durable sur des crédits de droit commun (cf. entretien avec Claude Renard ci-dessous). L'enjeu serait évidemment de circonscrire ces points communs là où il n'y a apparemment que des projets singuliers. Il s'agirait aussi d'avoir un seul interlocuteur parmi les institutions co-partenaires, autrement dit une tutelle prioritaire garante de la nature spécifique de tel ou tel projet.

Les membres d'ARTfactories/Autre(s)pARTs s'accordent sur la nécessité de faire entendre leur voix. Auprès de la puissance publique, et particulièrement des ministères auxquels soumettre un argumentaire en faveur de conventions types correspondant à leurs actions. Mais aussi auprès des acteurs d'autres secteurs (social, développement durable, économie sociale et solidaire) qui partagent ce même genre de préoccupations et avec lesquels ils doivent mettre en évidence certains espaces, certaines actions qui ne sont pas encore identifiés. Le but étant de faire valoir l'art et la culture, peut-être à la manière de ces indicateurs de bien-être qui reconnaissent, contrairement aux indicateurs de richesse classiques, la valeur de ce qui semble invisible mais ne l'est pas.

Sébastien Gazeau

Textes rédigés à partir des propos tenus à Dijon les 10 et 11 juin 2009 lors de l'atelier « Démarches artistiques et régénération urbaine ».

Quentin Dulieu (Af/Ap)

Coordination des ateliers de réflexions

Les crédits de droit commun ou la place de la culturel dans la politique de la ville (entretien avec Claude Renard)

Sébastien Gazeau : *Que sont les crédits de droit commun ?*

Claude Renard : Dans le cadre de la politique de la ville, ce sont des crédits spécifiques alloués par l'État ou les collectivités à des projets répondant à certains critères. Pour le ministère de la Culture, les critères historiques sont, pour faire simple, l'excellence artistique et la démocratisation culturelle. Durant la grande période du développement social des quartiers (1981/1990), les DRAC avaient une part de leur budget réservée aux projets situés dans des zones prioritaires. Mais à partir de 1991/1992, ils ont été globalisés dans un tronc commun alimenté par d'autres ministères. Ce qui pouvait être très intéressant puisque il était possible de bénéficier de financements largement supérieurs à ceux du ministère de la Culture... Mais les DRAC, notamment par manque d'effectif pour suivre ces contrats de ville¹, ont eu le sentiment de perdre la main. La circulaire « Culture de la ville, cultures pour la ville » incitait au conventionnement du volet culture dans ces contrats, et permettait donc aux DRAC d'être associées dès le début aux projets.

Quel a été le destin de cette circulaire ?

Elle a été signée en 2000 par Claude Bartolone, Catherine Tasca et Michel Duffour (respectivement ministre délégué à la ville, ministre de la Culture et de la communication et secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation) dans le but de clarifier la situation. Elle validait le principe des conventions pluriannuelles et précisait que les contributions du FIV (Fonds d'Intervention pour les Villes) devaient être complétées par des financements de droit commun. Ce qui aurait permis au FIV de mieux reconnaître les projets participatifs de démocratie culturelle et de mieux les accompagner. Mais en 2002, les contrats de ville sont passés de 5 à 3 ans et les indicateurs de réussite ont privilégié le quantitatif à la qualité. Puis en 2008, le ministère de la Culture a pris la décision brutale d'interrompre l'allocation de ses crédits de droit commun. Cette posture est un coup d'arrêt à l'objectif de la politique de la ville de faire du droit commun la règle pour tous les territoires et d'expérimenter une nouvelle politique publique de la culture, plus interministérielle et accompagnatrice, comme le préconisait Michel Duffour pour les Nouveaux Territoires de l'Art.

Peut-on encore espérer des changements ?

Nicolas Sarkozy et Fadela Amara ont annoncé qu'ils souhaitaient le retour des crédits de droit commun dans les projets politique de la ville. Sauf qu'il n'y a plus d'argent et que les DRAC se replient sur les recommandations et les missions historiques du ministère ; sauf que les préfets doivent appliquer les directives du plan de cohésion sociale où la culture est totalement absente des priorités !... Néanmoins, depuis le début de l'année 2010, des discussions ont lieu au sein des DRAC et des préfectures pour redonner une place à la culture dans les CUCS. Il faut croire que la mobilisation de certains élus qui dénonçaient cette situation a joué un rôle positif. Pour ARTfactories/Autre(s)pARTs, c'est le moment où jamais d'influer sur ces négociations, d'y prendre part et de voir la culture revenir dans la politique de la ville.

Entretien téléphonique mené par Sébastien Gazeau le 11 mars 2010

Claude Renard, chargée de la mission "nouveaux territoires de l'Art" à l'institut des villes de 2002 à 2008, elle est aujourd'hui membre d'ARTfactories/Autre(s)pARTs



© Claude Renard et le Micro projet en brouette pendant l'occupation de la Friche la Belle de Mai (Marseille) - 2007

¹ remplacés depuis 2007 par les CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

BERENSTEIN-JACQUES Paola et JEUDY Henri-Pierre. *Corps et décors urbains. Les enjeux culturels des villes*. Paris. L'Harmattan. 2006. 154p.

BRUSTON André (dir.). *Des cultures et des villes. Mémoires au futur*. La Tour d'Aigues. Éditions de l'Aube. 2005. 352p.

COLIN Bruno. *Action culturelle dans les quartiers. Enjeux, méthodes*. Hors-série Culture & Patrimoine. Editions Opale. 1998. 224p.

EL-HAGGAR Nabil (dir.). *À propos de la culture (Tome 2)*. Paris. L'Harmattan. 2008. 298p.

FERREOL Gilles (dir.). *Intégration, lien social et citoyenneté*. Paris. Presses universitaires du Septentrion. 1997. 382p.

HAENTJENS Jean. *Le pouvoir des villes ou l'art de rendre désirable le développement durable*. La Tour d'Aigues. Editions de L'aube. 2008. 156p.

LAFFANOUR Anne (dir.). *Territoires de musiques et cultures urbaines*. Paris. L'Harmattan. 2003. 158p.

MAUREL Christian. *Éducation populaire et travail de culture. Éléments d'une théorie de la praxis*. Paris. L'Harmattan. 2001. 169p.

MAYOL Pierre. *Les enfants de la Liberté. Étude sur l'autonomie sociale et culturelle des jeunes en France*. Paris. L'Harmattan. 1997. 240p.

METRAL Jean (dir.). *Cultures en ville ou de l'art et du citoyen*. La Tour d'Aigues. Éditions de l'Aube. 2000. 169p.

SAPOVAL Yves-Laurent (dir.). *Urbact : régénération urbaine et patrimoine culturel*. La Plaine Saint Denis. Les éditions de la DIV. 2007. 58 p.

SCHNEIDER Benoît et FLYE SAINTE MARIE Anne (dir.). *Penser/Agir. Dynamiques interculturelles au cœur de la ville*. Paris. L'harmattan. 2004. 312p.

REVUES :

L'action culturelle comme outil de transformation sociale. Pour une ambition politique à la hauteur des enjeux. FORS Recherche-Social. n°187. Juillet-septembre 2008. 96p.

Marie-Hélène Bacqué et al. « Libérale ou libérée ? La ville monde », in *Revue Mouvements* 3/2005 (n° 39-40). (Mai/Août 2005). p.5-8.

« Que peuvent les politiques culturelles pour le lien social ? » Jean-Pierre Saez in *L'État de la France 1999-2000*. La Découverte. 1999.

RESSOURCES INTERNET AU 15 AVRIL 2010 :

Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale. Dossier spécial Culture et recherche n°106/107. http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr_liste.htm

Histoire synthétique de la politique de la ville en France : <http://www.eukn.org/francais/politiquesurbainesenfrance/index.html>

Les lieux et les gens dans le devenir des villes. (Actes de séminaire, 2004) http://www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/culturesenville/document.xsp?app=fr.culture.mrt.cultures_en_ville&db=refbiblio&id=refbiblio_685013d63235&qid=sdx_q1&n=15&q=



© Atelier de réflexions d'Af/Ap – Dijon – Juin 2009